

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE  
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-247

## ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1 et suivants,  
Vu le Code de la Route,  
Vu la fragilité constatée et aggravée par suite des inondations, du Pont de la Ruelle de l'Eglise, au-dessus de la Peene Becque,  
Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité concernant ce pont à compter de ce jour et ce jusqu'à réparation de la structure.

### ARRETE :

**ARTICLE 1 :** la circulation sera interdite à tous les véhicules motorisés au niveau du **pont Ruelle de l'Eglise** afin de limiter les risques de dégradations majeures sur l'ouvrage par le passage des véhicules.

**ARTICLE 2 :** les panneaux de signalisations et les itinéraires de déviation seront mis en place par les services concernés.

**ARTICLE 3 :** La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera publié puis transmis :  
à la CCHF de Bergues, service Voirie ;  
à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT ;  
à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,

Fait à WORMHOUT, le 13 Novembre 2023

Le Maire

David CALCOEN



Pour le Maire,

l'Adjoint délégué

Florence DEHONDT

Acte rendu exécutoire par  
Publication et notification le 13/11/2023  
Le Maire  
David CALCOEN



Pour le Maire,

l'Adjoint délégué

Florence DEHONDT